



Actualités

Les ménages financent plus de la moitié de la dépense de lutte contre le bruit. Bien que bénéficiant d'allègements fiscaux tels que le crédit d'impôt développement durable, les ménages sont les principaux contributeurs de la dépense nationale de lutte contre le bruit. En effet, en 2010, ils financent 1,4 milliard d'euros sur une dépense totale de 2,1 milliards d'euros.

L'État, l'Ademe et les collectivités locales financent 210 millions d'euros dont la moitié sous la forme d'aides pour les ménages. L'autre moitié est en grande partie destinée au plan de résorption des « points noirs du bruit ».

Pour en savoir plus :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> ■

EUROPE : vers des méthodes communes d'évaluation du bruit

De nouvelles méthodes communes d'évaluation du bruit viennent d'être publiées : elles vont permettre de mesurer plus facilement l'exposition au bruit.

Il est indispensable de disposer de données comparables pour formuler des politiques de réduction des nuisances sonores, qui constituent un problème grandissant en termes de santé et d'économie en Europe. Ces nouvelles méthodes — appelées méthodes communes d'évaluation du bruit (CNOSSOS-EU) — ont été élaborées par le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. Elles évaluent le bruit causé par le trafic routier, ferroviaire et aérien, et par l'industrie. Elles fourniront des données cohérentes et

comparables sur les niveaux de bruit auxquels les Européens sont exposés. Les États membres devront commencer à utiliser ces nouvelles méthodes pour établir la prochaine cartographie européenne stratégique du bruit en 2017.

M. Janez Potočnik, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement, a déclaré : « Le bruit constitue un grave danger pour la santé publique, en particulier dans les zones urbaines en raison du développement des transports et des



déficiences en matière d'urbanisme. Le projet CNOSSOS-EU aidera la Commission européenne à harmoniser les méthodes utilisées pour évaluer l'exposition au bruit en rendant les données comparables. J'espère qu'il facilitera l'adoption de mesures plus appropriées et efficaces pour s'attaquer au problème grandissant de l'exposition au bruit en Europe. Il constitue un des éléments d'une approche plus systématique de lutte contre le bruit ».

La Commission européenne se fondera sur les méthodes communes élaborées par le CCR en vue de mettre en place une méthodologie harmonisée destinée à obtenir des données comparables sur le bruit dû au trafic (routier, ferroviaire et aérien) et à l'industrie, d'ici à la fin de 2013. Un cadre méthodologique

RAPPEL :

Le bruit causé par la circulation pourrait coûter plus d'un million d'années de vie en bonne santé en Europe. L'urbanisation et la forte augmentation du trafic sont les principales raisons de l'exposition croissante au bruit ambiant. Les coûts sociaux du bruit provenant du trafic routier et ferroviaire dans l'Union européenne ont été récemment estimés à 40 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 0,35 % du PIB de l'UE. Selon le livre blanc sur le transport publié en 2011 par la Commission européenne, l'augmentation du trafic entraînerait une hausse des coûts externes liés au bruit de quelque 20 milliards d'euros par an d'ici à 2050 (par rapport à 2005) si aucune mesure n'est prise.



Actualités

commun permettra de recueillir des informations comparables et fiables sur les niveaux de bruit auxquels les Européens sont exposés et leurs effets sur la santé. Il facilitera également l'élaboration de plans d'action détaillés pour prévenir et réduire l'exposition à des niveaux de bruit nocifs. La directive sur le bruit ambiant, introduite en 2002, exige des États membres qu'ils déterminent l'exposition au bruit ambiant au moyen d'une cartographie stratégique du bruit et qu'ils élaborent des plans d'action de réduction du bruit. Le premier exercice européen de cartographie réalisé en 2007 a révélé des différences considérables entre les méthodes d'évaluation, la collecte et la qualité des données.

Les modèles d'évaluation du bruit, fondés sur les dernières connaissances scientifiques et techniques, ont été mis au point par le CCR en collaboration avec des experts nommés par les États membres de l'UE, l'Agence européenne

pour l'environnement, l'Agence européenne de la sécurité aérienne et l'Organisation mondiale de la santé-Europe.

Le projet CNOSSOS-EU facilitera l'établissement de cartes stratégiques du bruit de bonne qualité en recueillant des données cohérentes et comparables sur les niveaux de bruit en Europe et permettra de fournir des estimations fiables du nombre de maladies qui y sont liées.

Pour de plus amples informations :
http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/env_noise/new-report-by-jrc-common-framework-to-assess-noise/

Voir également :
Politique européenne sur le bruit ambiant :
<http://ec.europa.eu/environment/noise/home.htm>
Projet CNOSSOS-EU :
http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/env_noise ■

Musées sonores sur le Web pour archiver les bruits de tous les jours

On clique et ça fait « trrr trrr trrr trrr », « bip bibip » ou « ding ding diiii ding ding diiii ». C'est le « Museum of endangered sounds » (musée des sons en voie de disparition), collection de Brendan Chilcutt. Pac man, téléviseur noir et blanc, lecteur

de disquettes, cassette audio, sonnerie de Nokia, tous ces appareils, modernes hier encore, déjà obsolètes, ont peuplé notre quotidien de leurs sons familiers. Ce site les répertorie : une image, un son, on clique, on écoute, on mélange tout, drôle de symphonie.

